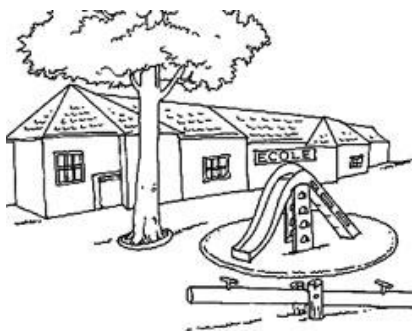


## Interventions de l'enseignant spécialisé

### **École Saint-Jean :** **le mardi après-midi &** **le vendredi matin**

(Les périodes durant lesquelles l'enseignant spécialisé interviendra dans l'école seront déterminées selon les besoins du secteur)



En règle générale, la prise de contact avec l'enseignant spécialisé se fait via l'enseignant de la classe.

## Quelles aides pour quels élèves ?

A partir des évaluations, l'enseignant repère les difficultés d'un élève qui est signalé à l'enseignant spécialisé ; celui-ci peut l'observer en classe et/ou faire des évaluations complémentaires.

Lors du Conseil de Cycles, les enseignants décident de l'aide la mieux adaptée pour cet élève :

- Aide personnalisée (le midi ou le soir avec l'enseignant de classe)
- Aide extérieure (orthophonie, psychologue, psychomotricité, CMP, orthoptie, ...)
- Aide spécialisée sur temps scolaire (avec l'enseignant spécialisé)

Pour les élèves aidés dans le cadre du RA, l'enseignant spécialisé élabore un Projet d'Aide Spécialisé (objectifs, durée, modalités de travail) et le présente à l'enfant et la famille, partie prenante du projet.

A la fin de l'aide, un bilan est effectué pour décider de l'arrêt ou de la poursuite de l'aide et vous en êtes informés.



## Un poste d'adaptation dans l'école de votre enfant

### Un enseignant spécialisé

Stéphane EVIN



### Secteur d'intervention = six écoles

École Saint-Jean (Saint-Jean de Monts)

École Les Roseaux (Soullans)

École Le Tilleul (Le Perrier)

École Sainte-Marie (Sallertaine)

École Nazareth (Notre-Dame de Monts)\*

École Sacré-Cœur (La Barre de Monts)\*

\*R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal)